



DSI Electronique n°819 du 3 au 9 février 2020

ISSN -1737 5703

Sommaire

Veille Stratégique Nationale

Les défis écologiques en Méditerranée et le rôle de la société civile	2
« Les Smart cities tunisiennes sont une initiative citoyenne ».....	3
Ghar El Melh célèbre la journée mondiale des zones humides.....	5

Veille Juridique Internationale

Qu'est-ce que la réglementation RT 2020 ?	5
---	---



Une trentaine d'activistes formés sur les défis écologiques et le rôle de la société civile en Méditerranée

Par Luchelle Feukeng.

«...« **Les défis écologiques en Méditerranée et le rôle de la société civile** », tel est le thème d'une formation qui s'est tenue en Tunisie du 28 au 31 janvier 2020. La formation était une initiative du Programme régional « Med dialogue for rights and equality ». Elle a permis à une trentaine de participants issus de 9 pays (Tunisie, Maroc, Algérie, Libye, Mauritanie, Égypte, Syrie, Liban et Palestine) de découvrir durant quatre jours l'ensemble des défis environnementaux et des principes écologiques communs à la région Méditerranée afin de faciliter le renforcement des capacités des acteurs, le développement des réseaux régionaux et des canaux de coopération, et la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain en vue de mieux lutter contre le changement climatique.

Par ailleurs, dans le but d'allier la théorie à la pratique, les participants ont visité quelques structures locales spécialisées dans la préservation de l'environnement. L'aventure leur a ainsi permis de visiter les locaux de Tunisie Recyclage, une association qui aide les habitants du quartier nord de Tunis à trier et à recycler les déchets. Les visites effectuées chez les acteurs de terrain ont permis de mieux comprendre leur mode de fonctionnement et de s'imprégner des projets que ces organisations conduisent. Toutes ces expériences devront aider à la mise en œuvre d'une action commune dans les différents pays représentés. Les travaux seront effectués sous la supervision technique du « Med Dialogue for Rights and Equality ».

Il s'agit d'un programme d'assistance technique, financé par l'Union européenne et qui sera réalisé pendant quatre ans dans les pays de la Méditerranée. Ce programme vise le renforcement des capacités des organisations de la société civile de la zone sociale, notamment en matière de développement durable ...»- Source: afrik21, le 3 février 2020.

<https://www.afrik21.africa/tunisie-une-trentaine-dactivistes-formes-sur-les-defis-ecologiques-en-mediterranee/>

« Les Smart cities tunisiennes sont une initiative citoyenne »

Propos recueillis par Emmanuelle Pailhiez

«... Comment la Tunisie compte-t-elle prendre le leadership de la construction et de l'implémentation des "Smart cities" en Afrique ? Ce petit pays nord-africain avait déjà fait

parler de lui avec le programme National Tunisian Smart Cities, à travers l'expérience de la ville de Bizerte. Il ambitionne à présent de dupliquer ce modèle en Tunisie, comme ailleurs en Afrique.

Borhène Daouadi, architecte chargé du programme "Smart cities" pour l'association "Tunisian Smart Cities", revient sur les enjeux, les avancées et les défis des villes intelligentes en Tunisie et en Afrique. Et sur les modèles économiques propres aux territoires. Interview.

CIO Mag : Comment est née l'expérience "Smart cities" en Tunisie ?

Borhène Daouadi : En Tunisie, les "Smart cities" sont une initiative qui émane de la société civile. Ce sont les associations qui ont embarqué les collectivités et le gouvernement dans cette logique. Cela s'est fait à travers une expérience déployée dès 2009-2010 à Bizerte. Nous avons produit une étude sur la ville et ses besoins, à l'horizon 2050, afin d'identifier le modèle de la future "Smart city" Bizerte. Ce modèle doit-être duplicable sur les autres villes tunisiennes. Dans notre petit pays, nos villes ont des problématiques communes, comme la mobilité, les constructions anarchiques... Pour monter des programmes "Smart cities", chaque ville doit rentrer dans un cadre d'éligibilité fondé sur plusieurs points.

La première étape est de monter, à l'horizon 2050, une vision territoriale concertée avec la population locale. Rien ne peut se faire sans discuter avec les habitants, sans les laisser imaginer le futur de leurs villes. Et cela se construit autour de consultations publiques, de réunions, de séminaires, d'ateliers. Nous choisissons ensuite des axes spécifiques. Bizerte a par exemple choisi l'agriculture, l'industrie et la technologie.

Nous créons ensuite une vision, à l'horizon 2100, sur les infrastructures de transport nécessaires pour le développement du territoire. Il s'agit d'anticiper, en réfléchissant notamment à la population à venir, aux nouveaux quartiers, etc.

La troisième étape consiste à identifier deux périmètres "Smart city" dans la ville. Ceci afin que le projet économique soit viable. Pour cela, il faut mettre en place un programme économique comprenant notamment la valorisation immobilière et foncière. Et assortir le tout d'un statut de zone franche urbaine pour ces périmètres.

Une fois que nous aurons fait cela, chaque Conseil municipal devra valider ces projets, de sorte que nous puissions passer au financement. Cette démarche va nous permettre de rentrer dans le cadre d'éligibilité des villes tunisiennes. Plusieurs lignes de financements seront négociées par le gouvernement dans le cadre de l'appui à la décentralisation. La Caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales, ainsi que la Caisse des dépôts et consignation

tunisiennes, organiseront le financement des Smart Cities en Tunisie, en plus des investissements privés opérés dans le cadre de la loi tunisienne sur les PPP.

Après Bizerte, quels sont les autres projets ?

Nous avons décidé d'aller évangéliser la "Smart city" sur l'ensemble du territoire, afin de créer une dynamique nationale. L'idée est venue d'une caravane nationale, avec laquelle nous nous sommes déplacés dans les 24 gouvernorats du pays. Nous leur avons présenté notre vision pour le territoire. L'objectif a été d'identifier le noyau "Smart city" local, afin d'implanter le bon virus de la Smart city.

« ... Le Gros défi est de savoir comment inventer un cadre légal. Pour cela, rien de mieux que d'embarquer les représentants locaux dans les projets ... »

Dans ces territoires, certains se sont montrés particulièrement motivés. Quand l'autorité locale démontre qu'elle est intéressée, nous lui faisons un plateau technique pour mettre en place un projet, dessiner un modèle "Smart city", établir les financements, la constructibilité de la ville et son "brand", c'est à dire sa marque de fabrique.

Après Bizerte, nous avons donc commencé à travailler sur "**Gabes Oasis intelligente**". Nous allons en faire l'une des villes les plus propres en Méditerranée. Nous travaillons aussi sur la métropole de Tunis. Nous essayons de penser la capitale de demain à travers le programme "**Tunis Vision 2050**".

Nous essayons d'embarquer ces villes dans un rêve pour inverser leur modèle économique. Mais, aujourd'hui, le gros défi est de savoir comment inventer un cadre légal. Pour cela, rien de mieux que d'embarquer les représentants locaux dans les projets, notamment les députés. Nous utilisons les politiques pour pousser les projets territoriaux. Mais cela reste une initiative citoyenne qui prône le développement du territoire d'une autre manière.

Le modèle tunisien a-t-il vocation à s'exporter dans d'autres pays d'Afrique ?

Nous travaillons déjà à Dakar, au Sénégal, sur des projets d'infrastructures de transport (autoroutes – TER ...). Et avons récemment proposé au gouvernement sénégalais la création d'une cellule "Smart city" interministérielle (ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et Economie numérique). Nous pensons aussi monter des projets pour Niamey, au Niger, en partenariat avec la Banque africaine de développement...

Nous devons réinventer nos modèles économiques et dessiner des plans à travers les spécificités de nos villes africaines tout en tenant compte des populations locales. L'appropriation des projets par les usagers de la ville est notre credo...»- Source: CIO Mag N°61 de

Décembre 2019 – Janvier 2020. <https://cio-mag.com/les-smart-cities-tunisiennes-sont-une-initiative-citoyenne/>

06 février 2020 : Ghar El Melh célèbre la journée mondiale des zones humides

«... La Tunisie célèbre le 06 Février 2020, la journée mondiale des zones humides qui commémore la signature de la Convention sur les zones humides au mois de février 1971, dans la ville iranienne de Ramsar. Une manifestation sera organisée à cet effet à Ghar el Melh (Bizerte) et ce, dans le cadre du projet « Conservation et développement durable des zones humides côtières à haute valeur écologique: le cas de Ghar El Melh, Tunisie ».

Ce projet est mené par WWF Afrique du Nord en partenariat avec des organisations internationales et locales unissant leurs forces pour conserver la lagune de Ghar el Melh.

Il est à noter que la ville de Ghar el Melh, au nord de la Tunisie, possède un riche patrimoine naturel et culturel. Elle abrite la lagune de Ghar el Melh, une zone humide d'importance internationale, qui fournit des ressources précieuses à la communauté locale. Des actions urgentes sont nécessaires pour préserver l'écosystème de la lagune qui subit des pressions humaines progressives ...»- Source: flehetna, le 05-02-2020. <http://flehetna.com/fr/la-tunisie-celebre-la-journee-mondiale-des-zones-humides-le-06-fevrier-2020-ghar-el-melh>



Veille Juridique Internationale

Dans le cadre du programme de la promotion du concept de la construction écologique en Tunisie, nous vous invitons à découvrir une nouvelle norme.

Qu'est-ce que la réglementation RT 2020 ?

«... La RT 2020 est la nouvelle réglementation thermique qui entrera en vigueur en 2021, et qui impose de nouveaux standards dans la construction. Ces nouveaux critères visent à obtenir des bâtiments plus performants, plus respectueux de l'environnement et qui produiront leur propre énergie renouvelable.

La RT 2020 est une nouvelle norme qui fait suite au Grenelle de l'environnement, et dont l'objectif est de diviser par trois la consommation énergétique des nouvelles constructions, par rapport aux constructions actuelles. Elle doit donc mettre en œuvre le concept de BEPOS (bâtiment à énergie positive), et réduit ainsi la consommation des bâtiments, en limitant notamment le recours au chauffage, à la climatisation, à l'éclairage, à l'eau chaude sanitaire et à la ventilation. La RT 2020 met en place les principes suivants :

La maison RT 2020 doit produire plus d'énergie qu'elle n'en consomme, elle doit donc recourir au maximum aux sources d'énergie gratuites et ses besoins énergétiques sont réduits

au maximum. L'isolation est donc renforcée, et on met en place une gestion intelligente de l'énergie.

La maison RT 2020 est une maison passive, qui est donc très performante. Elle produit autant d'énergie qu'elle en consomme, et doit donc produire des énergies renouvelables.

La maison RT 2020 est également une maison à énergie positive, dans la mesure où elle consomme moins d'énergie qu'elle n'en produit grâce à des solutions permettant l'accumulation et la restitution de chaleur et la production d'électricité. Elle est isolée par l'extérieur pour supprimer les ponts thermiques, ou alors les façades sont désolidarisées de la structure du bâtiment ...»- Source: <https://edito.seloqerneuf.com/conseils-d-experts/reglementations/qu-reglementation-rt-2020-article-35392.html>

Elaboré par : **Lobna ZOUAOUI**, Ingénier Data, chargée de veille technologique ✉ veille@citet.nat.tn

Vérifié par : **Noura KHIARI**, Chef du Service Documentation, Information, Edition et Marketing ✉ cdi1@citet.nat.tn

Validé par : **Faouzi HAMOUDA**, Directeur de la Documentation et de l'Information ✉ cdi@citet.nat.tn

Boulevard du Leader Yasser Arafat – 1080 – Tunis

☎ 00216-71.206.482 / 71.206.647 * Fax : 00216-71.206.642 *  <http://www.citet.nat.tn/>



En devenant partenaire du CITET vous êtes automatiquement enregistrés et abonnés à sa DSI hebdomadaire. La Direction de Documentation et d'Information (DDI) vous remercie de votre assiduité et recevra avec vif intérêt toute suggestion ou demande d'information de documentation de votre part que vous voudriez bien envoyer à : cdi@citet.nat.tn. Pour se désabonner, SVP envoyez le message suivant « Je désire me désabonner », à la même adresse.